

# Les astuces de Guiet, l'avocat de la LDH, pour prendre des sous aux Bélâbrais



La plupart du temps, les dirigeants de la LDH sont des avocats. C'est un coup doublement gagnant pour eux. Ils déposent des plaintes, et ensuite ils plaident devant les tribunaux pour demander encore plus d'argent, en dommages et intérêts, à la proie qu'ils ont choisie. Le spécialiste de cette manœuvre était l'ancien président de la LDH, Michel Tubiana, surnommé dans nos colonnes le sergent Garcia, qui était devenu président d'honneur de l'association. Comme il demeurait le vrai patron, c'est lui en personne – en violation des statuts de la LDH – qui déposait plainte contre ses futures victimes, et qui plaidait les dossiers.



Ainsi, Tubiana passait trois fois à la caisse. D'abord, plus il déposait de plaintes, plus la LDH touchait de subventions, puisqu'elle expliquait au gouvernement que le racisme progressait et qu'il fallait lutter toujours plus contre la haine. Ensuite, il passait à nouveau à la caisse, puisqu'il plaidait le procès, ce qui, vu les frais de justice demandés à la partie adverse, lui rapportait lourd. Enfin, comme tous les racketteurs, il touchait à chaque procès son pourcentage sur les dommages et intérêts obtenus. Bref, une bonne combine, pour tous les avocats de l'antiracisme, qui savaient amalgamer la défense des principes et celle de leur portefeuille.

Un qui paraît avoir retenu la leçon, c'est le président de la LDH de l'Indre, un nommé Daniel Guiet.

**Alain TANTON**

Ancien Bâtonnier de l'Ordre

*Spécialiste en Droit du Travail  
et de la Sécurité Sociale*

Droit de la construction  
Droit rural  
Droit de la responsabilité civile

**Sandrine BARRÉ**

*Spécialiste en Droit Pénal*

Droit de la famille  
Préjudice corporel  
Responsabilité Médicale

**Daniel GUIET**

Ancien Bâtonnier de l'Ordre

*Spécialiste en Droit du Travail,  
en droit de la Sécurité Sociale  
et de la Protection Sociale*

Responsabilité médicale  
Droit administratif  
Droit bancaire

**Pascaline COURTHÈS**

Ancien Bâtonnier de l'Ordre

Droit Pénal  
Droit de la famille et des  
successions  
Droit des mineurs

**Stéphanie VAIDIE**

*Spécialiste en Procédure d'Appel*

Droit des suretés et voies  
d'exécution  
Droit des successions  
Droit commercial

**Margot PINKOS**

Avocat collaborateur  
Barreau de BOURGES  
Master I Droit notarial

**Florine PROTON**

Avocat collaborateur  
Barreau de CHÂTEAUROUX  
Master II Droit des affaires  
et de l'entreprise

Châteauroux, le 21 mars 2023

N/Réf :  
20120767 - DG/DG

**COMMUNIQUE**

J'ai été saisi des intérêts du maire Laurent Laroche ainsi que de ceux de la commune de Bélâbre en suite de la décision du conseil municipal le 9 février dernier de vendre une friche à l'association Viltais pour l'implantation d'un Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile (CADA).

Tout d'abord, le CADA de Bélâbre verra bien le jour, la promesse de vente de l'ancienne chemiserie de Bélâbre devant être signée prochainement.

Ce projet positif pour la commune entraînera la création de 2,5 emplois (équivalents temps plein) avec un investissement par Viltais de 1,2 millions d'euros.

A ce titre la rumeur d'un refus a priori de l'implantation d'une entreprise créant 20 emplois à la place du CADA est infondée, puisque les tenants de ce projet d'entreprise qui le conditionnent à l'abandon du projet Viltais-ont été reçus par le maire et plusieurs conseillers municipaux le lundi 20 mars.

Les élus ont exprimé tout leur intérêt pour ce projet qu'ils estiment compatible avec la présence d'un CADA.

L'engagement de la commune dans ce projet de CADA sera donc respecté montrant, au-delà même de l'aspect économique, un visage d'accueil et de solidarité.

Par ailleurs, je salue l'engagement du Préfet de l'Indre à assurer la protection des élus de la République, protection qu'ils ont d'autant plus besoin compte tenu de la campagne d'opposition au CADA.

Enfin, à la suite de très nombreux soutiens d'habitants de Bélâbre, il est désormais demandé à tous les élus du département et d'ailleurs, de bien vouloir exprimer leur soutien au maire et à son conseil municipal, ainsi qu'au projet d'installation d'un CADA, ce qui peut être fait via un formulaire :

<https://framaforms.org/soutien-a-lacommune-de-belabre-et-au-projet-dinstallation-dun-cada-1679309317>

**Daniel GUIET**

Avocat au barreau de CHATEAUROUX  
daniel.guiet@avocatscentre.fr



**18000 BOURGES**  
7 rue Littre  
(Parking Hôtel Dieu ou Nation)  
Tél. 02.48.27.27.60

**36000 CHÂTEAUROUX**  
2 rue Saint Luc  
(Parking Lafayette ou Voltaire)  
Tél. 02.54.29.38.51

**36100 ISSOUDUN**  
1 Bis Rue du Boucher Gris  
(Parking Place de La Paulette)  
Tél. 02.54.21.97.87

[www.avocatscentre.fr](http://www.avocatscentre.fr) – [contact@avocatscentre.fr](mailto:contact@avocatscentre.fr)

*Société Civile Professionnelle, Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté*

Il a trouvé une première combine, en multipliant les plaintes

annoncées contre les opposants au Cada, coupables de ne pas vouloir des 40 migrants annoncés qui, depuis, ayant fait des petits, se retrouvent 80. Une banderole amalgamant le Cada à l'immigration et à l'insécurité, une plainte ! Une parole expliquant que les clandestins n'avaient pas la même culture que les Français, ni la même religion, et que leur présence représentait un risque pour les habitants, une autre plainte, dont cet honorable avocat se vante dans les médias, comme s'il voulait intimider la population locale, et la réduire au silence.

Ses collègues ont opéré de la même façon à Corlay et à Saint-Brevin-les-Pins, où c'est le successeur du peu regretté Tubiana, Arié Alimi, qui a annoncé lui-même avoir déposé plainte contre les animateurs du Collectif de la Préservation de la Pierre Attelée. Mais ce sont des petits joueurs à côté de Daniel Guiet, un véritable maître, si j'ose dire, pour passer à la caisse.

En effet, non content de multiplier les dépôts de plainte, fort rentables, puisque ces plaintes seront probablement plaidées par des avocats de son cabinet, ou par des avocats amis qui lui renverront l'ascenseur un jour, il a réussi l'exploit de se faire mandater, contre une rémunération qu'on devine conséquente, pour défendre les intérêts du maire, Laurent Laroche, et ceux de la municipalité, sur le dossier du Cada. Cela ressemble quand même à des petits arrangements entre amis, qu'on peut résumer ainsi : le maire veut imposer son Cada aux habitants. L'avocat Guiet terrorise avec des plaintes ceux qui s'opposent au projet de Laroche. Et le maire récompense son complice en le mandatant avec l'argent des contribuables pour défendre le projet. Elle n'est pas belle la vie, à Bélâbre, quand on est du bon côté du manche ?

Et, se sentant tout puissant, Maître Guiet somme les élus du département, voire de la Région, voire de toute la France, de soutenir le projet, par ces mots : *"Il est désormais demandé à tous les élus du département et d'ailleurs, de bien vouloir*

*exprimer son soutien au maire et au conseil municipal, ainsi qu'au projet d'installation du Cada, ce qui peut être fait via un formulaire.*" L'avocat de la mairie de Bêlâbre se permet donc de donner des ordres aux élus ! On devine, vu le poids du politiquement correct, la nature des pressions que les immigrationnistes feront subir aux élus qui refuseront de signer. Menaces sur de prochains investissements, suppression des subventions de la Communauté d'Agglomération, du Département ou de la Région. On espère que les commissaires politiques de la LDH n'iront pas jusqu'à traîner les non-signataires devant les tribunaux pour incitation à la haine raciale, ou que les journalistes ne seront pas mobilisés pour interroger les mauvais élus, sommés de se justifier. Avec eux, il faut s'attendre à tout !

Donc, grâce au sympathique président de la LDH de l'Indre, Maître Daniel Guiet, les habitants de Bêlâbre poursuivis devant les tribunaux vont payer trois fois, pour les exploits de l'honorable avocat. Il leur faudra d'abord payer un avocat, pour se défendre devant les tribunaux. Et comme à la LDH, gavée de subventions, on n'a pas de problème d'argent, le procès ira en appel, de toute façon. Prix minimal : 5000 euros, sans parler des possibles condamnations, si les accusés ont le malheur de tomber sur des juges du Syndicat de la magistrature.

Ensuite, les malheureux administrés de Bêlâbre seront ravis de savoir que leurs impôts servent à payer non seulement les indemnités du maire et de ses conseillers municipaux, qui vont leur imposer, sans consultation, 80 clandestins, mais aussi les juteuses rémunérations de l'avocat, ami de la mairie, qui les oblige à se taire.

Enfin, surtout, grâce à l'action du maire immigrationniste et de ses complices, dont le valeureux Maître Daniel Guiet, une maison qui valait 150 000 euros, avant les annonces sur le Cada, ne partira plus au-dessus de 100 000 euros.

On espère pour le maire, son équipe municipale et son avocat que les habitants de Bélâbre sont des bonnes natures, dépourvues de toute rancune et de toute haine.

**Martine Chapouton**